

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N°23-156

SERVICE : Direction de la Cohésion sociale

OBJET : Temps d'Activités Périscolaires – conventions avec les intervenants

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n°20-12. du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 7^{ème} Vice-Présidente, Madame Virginie GRIGNOLA BERNARD, dans le domaine de l'Action sociale et de la Petite enfance, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision de même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

CONSIDERANT que les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sont répartis sur les communes de Bresse Vallons, Montrevel-en-Bresse, Malafretaz, Marsonnas et Béréziat pour l'année 2023/2024 ;

CONSIDERANT que les intervenants se conforment à la réglementation liée aux Accueils Collectifs de Mineurs ;

CONSIDERANT que les tarifs horaires facturés sont conformes à la grille mis en annexe ;

DECIDE

DE CONCLURE des conventions de prestations de services à la mise en œuvre des activités périscolaires avec les associations et les prestataires mentionnés ci-dessous :

Les associations :

	Coût annuel estimé
AIN PROFESSION SPORT ET CULTURE : multi-intervenants	6 000 €
AS ATTIGNAT : football	5 000 €
AS BASKET ATTIGNAT	6 700 €
BRESSE SAONE JUDO	4 000 €
FAMILLES RURALES 01 : conseiller numérique	600 €
FC PLAINE TONIQUE : football	3 100 €
HANDBALL CLUB BOURG-EN-BRESSE	1 500 €
INFINI DANSE	800 €
PATE A TRAC : théâtre	4 700 €
RUGBY CLUB DU CANTON DE MONTREVEL	3 800 €

Les auto entrepreneurs ou entreprises :

ARSYNOES : Histoire et archéologie	6 200 €
BASSET-GUILLET Stéphane : jeux collectifs et sportifs	4 000 €
BENCHAO Vanessa (Les Jolies choses d'O en couleur) couture	5 400 €
BLETRY Laura : création d'un journal	3 100 €
BISLIMI Bardhyl : échecs	3 000 €
CAMBIER Louise : initiation et création de mandala	600 €
CHARDON Jessica : développer l'expression et l'imagination	7 500 €
DEWANCKER Séverine : médiation canine	3 400 €
DUBOIS Mathilde : musique	1 100 €
LA P'TITE CLASSE D'EMI (ESSAIN) : gestion des émotions	3 000 €
GARAMPON Françoise : anglais	6 000 €
PARC PANDA : activités sportives	3 700 €
QUARTARARO Pierre : échecs et italien	7 400 €
STYL'ART'MONIE : activités manuelles	4 000 €
TAMGALTI Saïd : Initiation à la langue des signes	1 500 €
TURCHET Alicia : couture et activités manuelles	4 700 €

La convention précise les points suivants :

- Le cadre réglementaire des Temps d'Activités Périscolaires : législation, responsabilités, condition de résiliation et instances chargées des procédures de recours ;
- Les conditions d'intervention du prestataire : jour, heure, lieu, durée de la convention ;
- Les activités mises en œuvre par le prestataire ;

www.grandbourg.fr

Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse
3 avenue Arsène d'Arsonval
CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex
Tél. : 04 74 24 75 15 / Fax : 04 74 24 75 13

- Les conditions et moyens de mise en œuvre de ces activités ;
- La contrepartie financière.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 7 août 2023.



Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente,

A handwritten signature in red ink, consisting of a large, stylized 'V' followed by a vertical line and a loop.

Virginie GRIGNOLA BERNARD

Déléguée à l'Action sociale et à la Petite enfance